



Puis régler des factures de mon constructeur?

Par **yoyo974**, le **28/01/2013** à **15:57**

Bonjour, rn rn La société qui construit ma maison à les poches vides, pour terminer ma construction. Qui par conséquent à abandonner ma construction, j' ai fait faire un constat d' huissier d' abandon de chantier. rn Il ne manque plus que la fosse septique à poser (achats + pose), la peinture extérieures à faire et la pose des rives_ sous rives. rn Par conséquent, je souhaiterais savoir si c' est possible que j' achète les différents matériaux manquant, sur le reste du marchè signé environ 9500 €, pour terminer ma construction. rn Mes questions sont: rn _ Est ce que je peux faire les travaux par une autre entreprises ? rn _ Est ce qu' il faut que j' achète les différent matériaux par moi, puis il les posent et après je déduit sur le montant de son marchés ? rn rn Dans l' attente de vos réponses. rn A bientôt.

Par **vanceslas**, le **30/01/2013** à **17:13**

Bonjour votre constructeur, si vous avez signé un contrat de maison individuelle doit avoir souscrit une garantie bancaire c'est cet organisme qui doit être informé et c'est lui qui doit faire terminer les travaux. bonne soirée